

LANTOSQUE AUTREMENT



2019 CONSTRUCTION DE L'ALTERNANCE

2018 restera pour les Français une année marquante : une année de rassemblement l'été dernier autour de l'équipe de France championne du Monde pour la deuxième fois et une fin d'année de colère, de révolte avec les « gilets jaunes », et enfin de tristesse et de solidarité autour des victimes des attentats de Strasbourg.

Pour les Lantosquois 2018 a vu enfin, l'ouverture de la nouvelle école tant attendue depuis 16 ans.

Néanmoins, cette structure prévue pour 200 élèves (8 classes) ne nous semble pas en rapport avec les projets de développement et l'évolution de la population de la commune. Cet établissement a un coût très élevé de 6 millions d'euros TTC et la commune s'est endettée fortement pour trente ans.

Depuis 2015 nous vous informons de ce qui se passe à Lantosque, de nos actions : l'année 2019 qui s'ouvre est une année où nous allons préparer avec vous les élections municipales de 2020. Il est grand temps que l'avenir de notre commune ne dépende plus du bon vouloir d'une seule personne mais soit le souhait partagé par l'ensemble des citoyens.

Lantosque a besoin d'un renouveau démocratique, d'une participation de tous à son avenir. Rien ne pourra se faire sans un large rassemblement autour d'un projet clair, ambitieux pour notre village.

Notre programme sera élaboré tout au long de cette année lors de réunions publiques, thématiques, qui nous permettront de recueillir vos avis, d'entendre vos besoins et de prioriser, ensemble, nos futures actions. **Nous voulons vous associer au projet que nous vous proposerons pour les prochaines années.**

N'hésitez pas à nous faire des propositions, à venir partager, discuter et débattre avec notre groupe: groupe que nous voulons ouvert à toutes et tous.

La commune de Lantosque a besoin de vous, compte sur vous. Ensemble relevons ce défi.

Bonne Année et Meilleurs vœux pour 2019.

L'équipe de Lantosque-Autrement

COMPTE- RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

NOUS VOUS PROPOSONS UN COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX CAR NOUS TENONS
A VOUS INFORMER LE PLUS COMPLÈTEMENT POSSIBLE DE LA RÉALITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL
LES REMARQUES DE NOS ÉLUS SONT EN BLEU ET EN ITALIQUE.

Trois conseils municipaux se sont tenus pendant le second semestre 2018 dont le dernier le 22 décembre: des conseils comme d'habitude sans réel intérêt avec des délibérations sans débat préalable, des ordres du jour sans information préalable.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

Absents avec procuration : Nicolai P,
Thaon M, Duchemin M-R Parmentier R

Signature du cahier des délibérations du dernier conseil municipal du 7 avril 2018 !

Tour d'horizon sur les manifestations estivales, les projets d'assainissement de la Métropole à venir (tranche de 1,2 km à partir des Casernes) et exposé des difficultés de personnel suite à des départs et des arrêts maladie.

Questions diverses :

Monsieur Martel Alain pose 3 questions :

- État d'avancement sur la situation des immeubles en arrêté de péril.
- Date des travaux des biens communaux présentant un grave danger d'effondrement
- Navettes pour la future école au quartier "Les Casernes »

Monsieur le Maire y répondra en fin de réunion.

I-Signature du contrat enfance jeunesse 2018-2021 :

Ce contrat concerne deux associations, l'ANFAN principalement pour le périscolaire et les Bambins de la Vésubie pour la crèche.

Au total 55 500 € avec une participation de la CAF pour 32 058 €, le solde à la charge de la commune.

Vote à l'unanimité

2-Modification des statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur:

Suite à des évolutions législative Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer les nouveaux statuts. Il est à noter une nouvelle délégation à la Métropole : le tourisme (gestion des offices de tourisme et des syndicats d'initiatives). Notre commune n'est pas concernée car nous n'avons aucun service mais bénéficiera néanmoins de la future communication et des actions en matière de tourisme.

Vote à l'unanimité

3-Renouvellement de la convention unique d'offre de service avec le centre de gestion 06:

Ce service concerne la gestion des ressources humaines, la médecine du travail, l'organisation des concours internes, le groupement de certains achats.

Vote à l'unanimité

4-Révision des prix facturés pour les repas à domicile :

Les prix hors transport sont actuellement de 7,50 € par repas. Le Maire propose de les porter à 8 €

Nous nous opposons à cette mesure au vu du peu de personnes concernées et de la somme annuelle que cela repré-

sente : 950€

vote : 12 voix pour et 3 contre, augmentation adoptée à la majorité.

5-Achat d'un terrain à Saint Colomban :

Ce terrain concerne les parcelles 725, 735, 721, 24 et 26 pour un total de 2480m². Ces parcelles sont contigües aux gîtes communaux. Cela laissera une possibilité d'aménager la zone.

Son prix est de 11 000 € avec une possibilité de subvention de 40%

Vote à l'unanimité

6-Acquisition mobilier pour la nouvelle école:

Monsieur le Maire annonce une consultation auprès de 4 fournisseurs pour un montant estimé à 80 000 € et demande au conseil municipal l'autorisation d'acheter ces mobiliers.

Nous nous interrogeons sur cette consultation tardive malgré notre question lors de l'établissement du budget le 7 avril dernier, restée sans suite.

Monsieur Philippe Thaon en charge du dossier nous indique que le mobilier sera prêt pour la rentrée après les vacances de la Toussaint.

Donc acte !

Nous avons les fonds disponibles pour l'acquisition

Vote à l'unanimité

7-Demande de subvention suite à l'avenant sur les travaux de la future école :

L'avenant concerne les modifications par rapport à l'appel d'offre initial accepté pour 4 675 137,33 € hors taxes pour lequel Monsieur le Maire déposera les dossiers complémentaires de demande de subvention.

Les modifications principales sont :

- Augmentation de la surface du parking en sous-sol
- Mur coupe-feu non prévu lors de l'étude au niveau du gymnase
- Aménagement de la cour
- Bardeaux en bois
- Prolongement mur du bâtiment et portail d'entrée principale
- Flocage incendie
- Aménagement terrain extérieur côté gymnase avec mur de soutènement et piste de course

Le montant de l'avenant total est de 275 612,81 € hors taxes et clôturera le dossier école pour un montant global de 4 950 750,14 € hors taxe.

Vote à l'unanimité

8-Travaux de mise aux normes d'un appartement situé aux casernes

Ces travaux concernent les remises aux normes de l'électricité et de la plomberie dans un appartement situé aux quartier Les casernes devant être loué prochainement. Montant estimé : 25 000 €

Vote à l'unanimité

9-Demande de subvention pour la réalisation d'abris communaux, panneaux d'affichages et Cidex :

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention de 30 000 € au département pour la réalisation de Cidex au quartiers le Seuil et Pical.

Ces travaux étaient réalisés auparavant par Monsieur Stephane Gibaudan qui a quitté son poste en juillet. Ils seront donc confiés à des entreprises spécialisées.

Vote à l'unanimité

10-Projet d'itinérance en VTT AE :

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil pour signer une convention avec la métropole pour le passage des VTT AE sur la commune. L'itinéraire passera sur les communes de la Métropole dans l'arrière-pays.

Une base de nettoyage sera aménagée au village et permettra la halte de nombreux touristes et adeptes du VTT AE

Vote à l'unanimité

11-Questions diverses

- État d'avancement sur la situation des immeubles en arête de péril.

Monsieur le Maire nous informe que la procédure concernant le protocole de cession des biens des propriétaires concernés à la Mairie est en cours.

Il devra proposer prochainement au conseil municipal l'acceptation de ce protocole qui rendra la Municipalité responsable des risques liés à la démolition et en supportera les coûts.

Nous espérons une étude approfondie pour pouvoir donner un avis sur ce sujet qui peut mettre en péril les immeubles voisins de ceux déclarés en état de péril ainsi que son coût et son financement.

- Date des travaux des biens communaux présentant un grave danger d'effondrement.

Ces biens sont bien évidemment la chapelle Sainte Croix dont la toiture s'est partiellement effondrée dans la rue cet été et le Presbytère qui menace ruine. Monsieur le Maire nous affirme que les travaux de réfection des toitures vont commencer...

Pour le mur qui menace de tomber depuis 1977 dans la rue principale, La Mairie est toujours en procédure avec l'un des propriétaires qui avait pourtant été exproprié suite à l'effondrement.

Nous ne comprenons pas l'immobilisme sur ce dossier depuis tant d'années !

Navettes pour la future école au quartier "Les Casernes ».

La mise en place de ou des navettes n'est pas encore actée. Une étude est en cours avec les services compétents de la Métropole pour envisager ces navettes du village à la nouvelle école.

Monsieur Philippe Thaon recense les enfants qui auront besoin de ces navettes. La navette au moment du repas ne semble pas être prévue ce qui obligera les enfants à manger à la cantine ou aux parents de venir les chercher et les ramener pour l'après-midi.

Nous demandons d'envisager une solution pour ces familles qui n'ont pas forcément les moyens de mettre leurs enfants à la cantine. (budget de 72 euros par mois et par enfant)

Nous évoquons également la mise en sécurité du passage piéton tout au long de la route d'accès à l'école. Monsieur le Maire nous répond qu'un trottoir devrait être aménagé avec éventuellement une circulation alternée régulée par des feux tricolores. Ces réalisations seraient effectuées par le service Voirie de la Métropole. Nous espérons ces travaux avant l'ouverture de l'école.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2018

Absents: Mme Thaon Maryse, Mr Ancolio Charly, Batail Jérémy, Martel Alain qui avaient donné procuration et Mr Riva Stéphane.

Présence de la représentante de Nice Matin de La Bollène
En ouverture de séance, signature du cahier des délibérations

L'ordre du jour, était comme d'habitude, plus que succinct puisqu'il s'agissait d'une simple formalité administrative...

Modalité de dissolution du SIVOM Lantosque Utelle.

M le maire rappelle que ce SIVOM date de 1999 .

Qu'il a permis de réaliser une centaine d'opérations sur les deux communes à des

taux très intéressants surtout lors de sa création.

Chaque commune faisait son propre emprunt lors des travaux .

Depuis quelques années le SIVOM ne fonctionne plus et le préfet a demandé sa dissolution.

Il reste un solde excédentaire de 75 000 € environ que doit récupérer la commune de Lantosque après approbation du conseil municipal d'Utelle en date du 25/09/2018.

Vote à l'unanimité.

Pas de questions écrites préalables mais comme d'habitude Mr le maire fait très rapidement le point sur les travaux dans la commune, hors conseil.

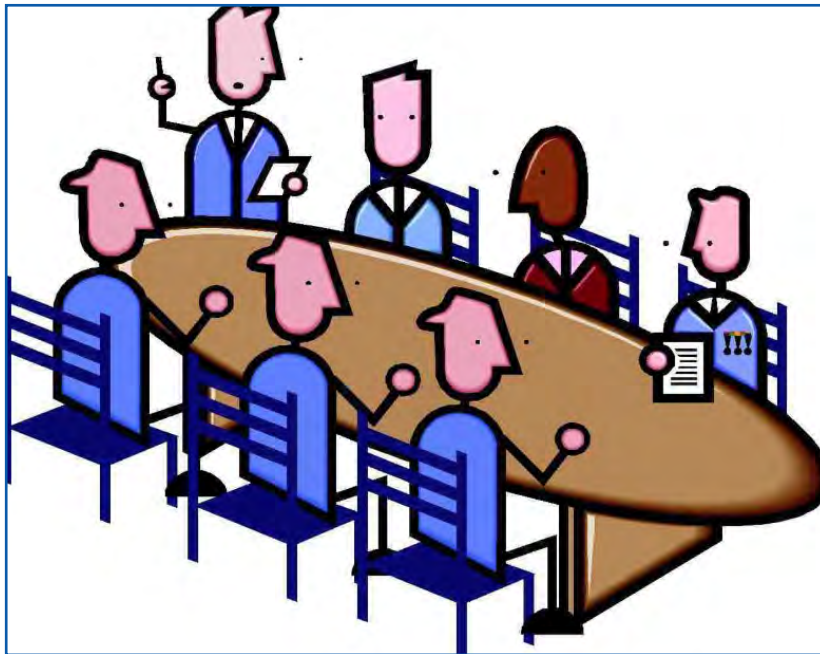
- St Croix: appel d'offre en cours. Travaux en début d'année

- Presbytère et lavoir: comme d'habitude ...les travaux vont commencer

- La place des Tilleuls devrait être finie fin janvier en fonction de la météo.

-Les travaux d'assainissement sont prévus vers le Seuil et une étude doit être faite sur le Terron / La Vilette. Quant aux travaux sur Pélasque ils se poursuivent normalement.

Rentrée dans la nouvelle école



Nous trouvons méprisante l'attitude de M Thaon qui n'a officiellement prévenu aucun membre de son conseil municipal pour confirmer la date de la rentrée des élèves dans la nouvelle école .

En ce qui concerne les travaux de sécurisation – problème que nous avons soulevé par courrier adressé au maire et au président de la Métropole pas de date annoncée .

On devrait installer une chicane ,un ralentisseur

Nous évoquons la possibilité d'ouvrir le préau de l'ancienne école pour offrir des places de stationnement ..

Mr Thaon Philippe répond que des voitures tampon occuperaient ces places de stationnement et que par conséquent ce parking ne sera ouvert que lors des manifestations .

Quant au devenir de l'école ...on en parlera ...plus tard ...ou jamais.

- Immeubles en arrêté de péril:modalité à voir lors d'un prochain conseil.

- Plaque commémorative posée lors des cérémonie du 11 novembre au monument aux morts.

,un radar ...faire un marquage au sol mais pas de trottoirs .

Il n'y a pas de gros problèmes actuellement mais toujours la présence d'employés métropolitains aux rentrées et sorties des enfants. Il n'est pas question d'améliorer l'accès par le sentier ...trop cher.

En ce qui concerne un arrêt de bus scolaire au Fourcat ...pas possible .Il faudrait faire un arrêt aux normes ce qui coûte très cher .Les parents concernés devraient passer le permis,acheter une voiture ou faire du covoiturage...proposition de Mme Nicolai.

Nous trinquons à l'arrivée d'un petit garçon dans la famille de Régis Parmentier et sa compagne Félicitations !

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2018

Absents : Robini Danielle, Gilli Jean Marc, Ancolio Charly, Battail Jérémy, Al-lari Véronique

Signature du cahier des délibérations du dernier conseil municipal du 23 novembre 2018 !

Questions diverses :

M. Martel pose 2 questions

1- Nous avons appris par la presse spécialisée le lancement des appels d'offres pour la réfection des toitures de l'ancienne chapelle Sainte Croix et du Presbytère. Nous souhaiterions obtenir les informations suivantes Descriptif technique ou cahier des charges pour répondre à cet appel d'offre

- Budget prévisionnel de ces travaux
- Financement : subventions et part communale
- Calendrier prévisionnel de réalisation

2- État d'avancement sur la situation des immeubles en arrêté de péril

1-Intégration des comptes du Sivom Lantosque- Utelle dans les comptes de la commune:

Le Sivom est dissout et la préfecture a donné son accord.

Le solde disponible pour la commune de LANTOSQUE est de 66 360 €. Il sera affecté aux comptes de la commune en 2019.

Vote à l'unanimité

2-Convention pour la valorisation du patrimoine foncier dans le domaine des télécommunications:

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec un prestataire agréé par le SE-TIAM (Organisme qui gère les achats groupés des communes dont nous faisons partie) pour renégocier à la hausse les prestations versées par les différentes sociétés de communication ayant un relai sur notre com-

mune. Une commission de 20% sur les gains sera reversée à ce prestataire.

Vote à l'unanimité

3-Révision des statuts du syndicat mixte Conservatoire Départemental de Musique des Alpes Maritimes:

Modification de la composition du bureau de 46 à 13 personnes afin de faciliter les quorums lors des réunions de ce syndicat. En effet systématiquement le quorum n'est pas atteint, cela oblige à refaire une autre réunion à chaque fois ce qui ralentit le processus de décision.

Vote à l'unanimité

4-Affectation des terrains de l'ancienne plâtrière:

Ces terrains ont été cédés à la commune par le Département.

Un projet de construction d'un bâtiment (150/200 mètres carrés) pour loger le centre de tri postal avait déjà été acté.

La poste a maintenant confirmé son accord pour transférer les activités de la poste actuelle vers ce nouveau local. Le loyer serait de 15 000 € annuel, à négocier si possible à 18 000 €.

Vote à l'unanimité

Nous suggérons d'établir un projet de construction modulaire de locaux industriels dont le premier serait loué à La Poste. Un plan et un chiffrage serait une première étape pour décider. Il nous semble que le prix au mètre carré du bâtiment serait bien moindre si nous pouvions construire un ou deux modules supplémentaires pour être mis à la location à des artisans ou entrepreneurs.

Le maire évoque le coût et le risque de la non location des locaux...à suivre.

5-Travaux de réaménagement de la maison Giacomoni:

Le projet est de réhabiliter cette maison pour une extension du local des pompiers.

Le maintien des 3 centres de secours dans la Vésubie a été confirmé par le contrôleur général.

De ce fait le centre de secours de Lantosque sera rénové et une enveloppe de 800 000 € TTC a été prévue par le département (SDIS). La part communale sera de 20% des travaux.

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur l'acceptation de la maîtrise d'ouvrage pour ce projet.

Vote à l'unanimité

6-Questions diverses (hors délibération) :

1- Première question

Monsieur le Maire nous répond que les appels d'offres sont bien en cours et que 3 entreprises ont répondu. Les décisions d'attribution des marchés ne sont pas encore prises mais les travaux sont prévus courant 2019.

Le détail de ces appels d'offres peut être consulté en Mairie ou sur internet.

Le financement est assuré et prévu au budget investissement de la commune.

2- Deuxième question

Monsieur le Maire nous informe, comme déjà annoncé en septembre, que la procédure concernant le protocole de cession des biens des propriétaires concernés à la Mairie est toujours en cours.

Nous espérons une étude approfondie pour pouvoir donner un avis sur ce sujet qui peut mettre en péril les immeubles voisins de ceux déclarés en état de péril ainsi que son coût et son financement.

La réponse de Monsieur le Maire sur ce sujet se fait attendre !

Notre position sur la réfection des toitures...

Nous avons appris, en consultant la presse spécialisée, le lancement de deux appels d'offres pour la démolition des anciennes toitures, le confortement et la réalisation d'une nouvelle charpente et couverture pour l'ancien Presbytère et la Chapelle Sainte Croix.

Le Conseil Municipal une fois de plus n'a pas été informé du lancement de ces appels d'offres ni des modalités techniques et de décision.

Nous avons déjà dénoncé depuis 2014 le retard pris sur la sauvegarde de ces patrimoines et le danger que représentait ces toits quasi effondrés ! Depuis l'état de ces deux bâtiments s'est considérablement aggravé.

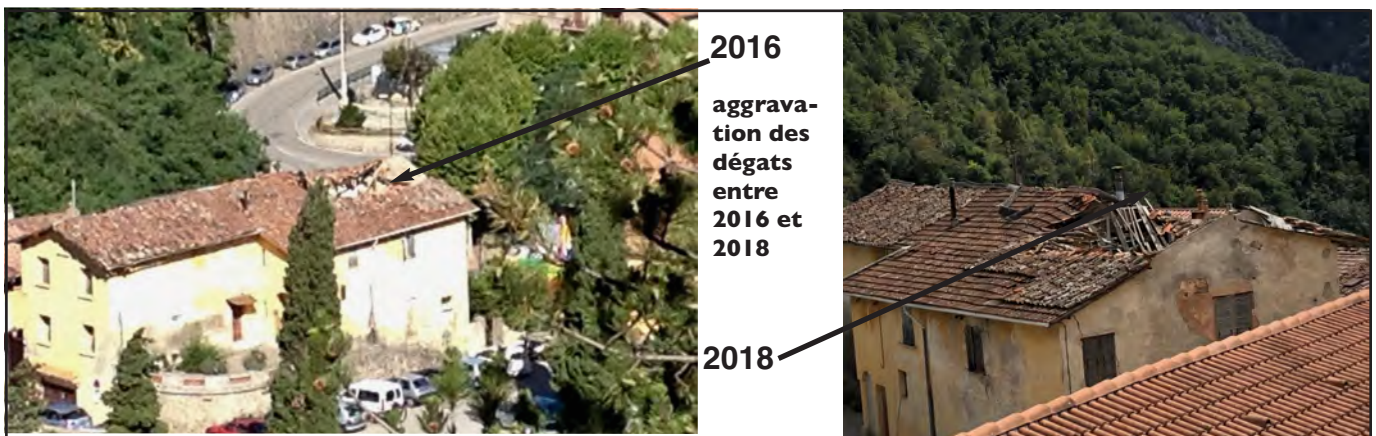
Nous avons aussi dénoncé l'absence de projet d'utilisation de ces bâtiments et les sommes importantes qui seront affectées à ces travaux, finalement de sécurisation: les délibérations datent de 2016 ! (budgets annoncés en 2016 : 184 000 euros pour le presbytère et 219 300 euros pour la chapelle Sainte Croix !).

En 2016 nos élus avaient voté contre la délibération de réhabilitation de Sainte Croix : d'ailleurs une délibération du Conseil Municipal élu avant 2014, avait été prise pour démolir cette chapelle..

Ils avaient voté la délibération sur la réfection du toit du presbytère dans le cadre d'un aménagement général



Tuiles tombées de Sainte Croix



du Haut de Saint André. Depuis, l'absence de toute réflexion sur le devenir de ce presbytère, l'absence de concertation avec les habitants de Saint André, l'aggravation des dégâts, nous conduit à s'opposer à ce gaspillage des finances communales que sera l'unique réfection de la toiture. Nous constatons une nouvelle fois le manque de concertation dans cette commune avec le Conseil Municipal et la population.

Nous pensons pour notre part que ces projets en l'état ne doivent pas être réalisés et nous proposons

- Chapelle Sainte Croix : démolition comme cela avait été prévu lors de la démolition du Chalet Fleuri et création d'une placette et d'un rosaire rappelant la chapelle.
- Presbytère : démolition et réalisation d'un projet plus ambitieux avec la création de deux ou trois appartements et des parkings sous cette nouvelle construction.

Une autre utilisation des sommes prévues (403 300 €) pour la réfection des deux toitures pourrait permettre des alternatives crédibles et utiles, pour autant qu'on ait la volonté de les étudier.

En ces temps où nos concitoyens demandent plus de concertation, plus de transparence afin de pouvoir influencer sur les décisions, nous demandons à notre Maire d'organiser un référendum municipal sur le devenir de ces deux bâtiments et de tenir compte de l'avis des Lantosquois.

INFOS LANTOSQUOISES

La sécurité de l'école: une préoccupation partagée par tous

Nos élus ont alerté la Métropole et son Président C.ESTROSI des problèmes de sécurité autour de la nouvelle école par une lettre en date du 23 octobre 2018.

En effet l'école a ouvert ses portes sans qu'un cheminement protégé ait été mis en place depuis le parking au dessus et depuis le village en aval.

Le Président leur a répondu et une amélioration a été rapidement faite aux abords de l'école. Mais cette amé-

lioration ne peut qu'être provisoire et doit être réalisée en dur et non en plastique.

Il reste de plus à sécuriser le retour de cette école sur le centre du village.

C'est pourquoi nos trois élus ont de nouveau demandé à la Métropole par lettre du 12 janvier une prise en charge complète de ce problème.

Nous vous faisons part ci dessous des différents échanges entre nos élus et la Métropole

Premier courrier des élus de Lantosque Autrement

Réponse du Président de la Métropole en date du 14 novembre

Lantosque le 23 octobre 2018

Monsieur le Président,

Une nouvelle école, en chantier depuis dix-huit mois, va bientôt ouvrir ses portes à Lantosque.

Ce nouvel établissement est situé en dehors du village à une distance d'un kilomètre et trois cent mètres à pieds, du centre du village, où se trouve l'école actuelle.

Nous attirons votre attention sur les accès à cette nouvelle école. Lors du conseil municipal en date du 17 septembre dernier, nous avons sollicité Monsieur le Maire de Lantosque à ce sujet et notamment sur la sécurisation de l'accès piéton pour les élèves.

Deux sujets nous préoccupent :

Voirie :

La sécurisation de l'accès et de la voirie est sous la responsabilité désormais de la Métropole Nice Côte d'Azur. Nous n'avons toujours pas été informés des dispositions prévues pour la sécurisation du sentier et de la route donnant accès à cette nouvelle école.

Monsieur le Maire nous a simplement dit qu'une étude était en cours mais devant l'imminence de l'ouverture nous nous inquiétons. Nous trouvons curieux que l'étude ne soit pas prévue simultanément aux travaux de réalisation de l'école qui ont commencés il y a dix-huit mois.

Navette d'accès du village à la nouvelle école :

Monsieur le Maire nous a là aussi indiqué que c'était une compétence Métropolitaine et que la navette était à l'étude.

Nous avons évoqué la mise en place d'une navette au moment du repas de midi, ce qui ne semble pas être prévu à ce jour. Cela obligerait les enfants à manger à la cantine ou aux parents de venir les chercher et les ramener pour l'après-midi.

Nous demandons d'envisager une solution pour ces familles qui n'ont pas forcément les moyens de mettre leurs enfants à la cantine. (budget de 72 euros par mois et par enfant)

Nous sollicitons également un arrêt au quartier Le Fourcat pour la navette effectuant le trajet Pélasque - Ecole de Lantosque, en effet des enfants en bas âge sont obligés de faire un kilomètre aller et retour pour atteindre l'école actuelle alors que le bus scolaire passe devant leur domicile sans pouvoir s'arrêter !

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Madame Danielle ROBINI
Monsieur Alain MARTEL
Monsieur Jean-Marc GILLI
LES ELUS DE LANTOSQUE
AUTREMENT
Quartier Le Sevil
06450 LANTOSQUE

Nice, le 14 NOV. 2018

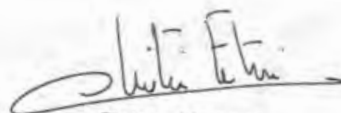
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai pris connaissance avec une particulière attention de votre courrier du 23 octobre 2018 relatif à la sécurisation du cheminement piéton permettant l'accès à la nouvelle école située dans la commune de Lantosque.

J'ai aussitôt saisi de votre démarche Monsieur le Directeur des subdivisions métropolitaines afin qu'il étudie celle-ci avec diligence.

Soyez assurés que vous serez tenus informés, dans les meilleurs délais possibles, de la suite qui pourra lui être réservée.

Dans l'attente et demeurant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame et Messieurs les conseillers municipaux, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réf : E 965397 SA AR-967399
At : Subdivision Vésuvie
Direction des subdivisions métropolitaines -
Métropole Nice Côte d'Azur - 06364 Nice cedex 4
Téléphone : 04 93 03 66 70
Email : jose.avc@metropole-nicecotedazur.org

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

Le Président

**Madame Danielle ROBINI
Monsieur Alain MARTEL
Monsieur Jean-Marc GILLI
LES ELUS DE LANTOSQUE
AUTREMENT
Quartier le Sevil
06450 LANTOSQUE**

Nice le, 21 DEC. 2018

Madame et Messieurs les conseillers municipaux,

Suite à votre courrier en date du 23 octobre 2018, concernant la sécurisation de l'accès piéton pour les élèves de la nouvelle école de Lantosque, ainsi que la mise en place de navettes, je tiens à vous apporter les éléments suivants.

Pendant les deux semaines suivant l'ouverture de l'école, un dispositif important avec la présence de la gendarmerie et de la Métropole Nice Côte d'Azur, a permis de faciliter la rentrée scolaire et d'aiguiller les parents d'élèves pour un bon fonctionnement du site (arrêt minute, stationnement à l'amont et cheminement).

Cet accompagnement a conduit, en concertation avec la commune, à la réalisation d'un aménagement de type « écluse » avec un sens prioritaire montant, une signalisation au sol spécifique, une limitation à 30 km/h et la création d'un cheminement piéton entre l'école et le parking à l'amont.

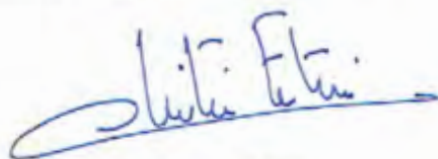
Ainsi, après une période d'observation de cet aménagement, réalisé conformément aux recommandations en vigueur, il conviendra de l'adapter ou de le pérenniser.

Enfin, vous noterez que la commune et la Métropole Nice Côte d'Azur ont pris dès l'ouverture de l'école, les dispositions nécessaires pour la mise en place de navettes permettant le transport des élèves, tout en vous précisant que la configuration de certains sites ne permet pas la réalisation d'arrêts sécurisés, comme celui du quartier « le Fourcat », que vous citez dans votre courrier.

La mise en place d'une navette le midi n'est pas prévue car justement la cantine permet aux enfants de prendre le temps de déjeuner et de se détendre dans de bonnes conditions et de ne pas passer une grande partie de cette pause dans une navette.

Monsieur Jean THAON, Maire de Lantosque, Vice-président de la Métropole se tient à votre disposition pour évoquer toute difficulté que pourrait révéler la mise en œuvre de ces dispositions.

Demeurant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame et Messieurs les conseillers municipaux, à l'assurance de mes sentiments distingués.



**Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président délégué de la Région
Provence - Alpes - Côte d'Azur**

Nous sommes surpris par la teneur de cette lettre qui reprend les termes tenus par M THAON lors du dernier Conseil Municipal, sans répondre aux besoins de sécurisation de la route permettant de rejoindre le village. Cette route est souvent dangereusement encombrée de voitures.



NOUVEAU COURIER DE NOS ÉLUS À M ESTROSI EN DATE DU 11 JANVIER

Objet : Voirie et navette pour nouvelle école à Lantosque
Ref : Votre courrier en date du 21 décembre 2018

Lantosque le 11 janvier 2019

Monsieur le Président,

Nous vous remercions pour votre réponse à notre courrier en date du 23 octobre 2018 où nous sollicitons :

- Voirie : La sécurisation du sentier et de la route donnant accès à cette nouvelle école.

Nous vous remercions pour les travaux de sécurisation de l'accès piéton en amont de l'école bien que celui-ci nous semble provisoire car des plots en plastique ne sauraient sécuriser le passage piéton.

Nous avons constaté que l'accès en aval de l'école n'est pas sécurisé et nous vous sollicitons à nouveau pour réaliser ces travaux. En effet les piétons sont obligés de marcher le long de la route sans protection et quelques fois au milieu de celle-ci, si des véhicules sont garés tout le long, ce qui est souvent le cas.

Nous proposons de sécuriser cet accès par la réalisation d'un trottoir allant de l'EPHAD, du FAM et de la nouvelle école jusqu'à l'accès au seul chemin piéton allant au village. En même temps il faudra réaménager le sentier pour qu'il soit praticable sur toute sa longueur.

Ce sentier permettrait aux élèves et aux résidents de l'EPHAD et du FAM de circuler à pieds, en toute sécurité, entre le quartier du Seuil et le village.

Un EPHAD associé à un foyer d'accueil médicalisé (FAM), une nouvelle école communale représentant un très important investissement, ont été bâtis dans ce quartier, il se-

rait normal que les conditions d'accès y soient sécurisées.

- Navette d'accès du village à la nouvelle école :

Nous avons demandé la mise en place d'une navette au moment du repas de midi qui n'a pas été mise en place.

Cette demande faite par de nombreux parents avec un revenu modeste (prix de la cantine 4,50 euros par repas et par enfant) permettrait à ceux-ci de faire manger leurs enfants à la maison comme auparavant.

- Arrêt de bus au quartier Le Fourcat :

Cela permettrait l'arrêt de la navette scolaire effectuant le trajet Pélasque – Ecole de Lantosque ainsi que du bus N°730.

Cet arrêt n'est toujours pas créé malgré les nombreuses

demandes de la population de ce quartier.

Vous nous dites que c'est un problème de sécurité ? cet arrêt existait par le passé et pour avoir sillonné le territoire de la Métropole, nous avons constaté par exemple entre Levens et Nice un nombre très important d'arrêts dans des zones où la vitesse est plus importante que la zone du quartier le Fourcat limitée à 50 km/h.



Bien que M Jean Thaon soit vice-président de la Métropole, il ne se tient pas du tout à notre disposition et il ne nous permet pas d'en discuter, même au sein du conseil municipal. Nous nous sommes donc résolu à vous écrire directement pour essayer de faire avancer ces problèmes liés à la sécurité et sous compétence de la Métropole.

En vous remerciant encore une fois et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Les élus de Lantosque Autrement,

Danielle Robini Alain Martel Jean-Marc Gilli

LES RENCONTRES DE LANTOSQUE AUTREMENT

Cet été, à l'initiative de notre association, quatre rencontres ont été organisées en présence des élus de Lantosque Autrement dans les quartiers de notre commune:

- au Clot à Pélasque le 25 aout
- au Terron le 25 aout
- à Saint André le 10 aout
- aux Clapières le 4 aout

Vous avez été nombreuses et nombreux à venir débattre avec nous sur les dossiers importants de votre quartier et de notre commune.

Quelques dossiers importants reviennent dans tous les quartiers:



- les transports en commun
- le stationnement dans les quartiers
- l'entretien des routes, des sentiers et des chemins
- l'absence de transparence sur les règles d'urbanisme dans notre commune.
- l'absence d'information et de transparence sur les dossiers importants: budget, projets ...

Nous y reviendrons en 2019

Le coin des chiffres - Le coin des chiffres - Le coin des chiffres - Le coin des chiffres - Le coin

Prix du repas des cantines scolaires de la vallée

	Prix du repas	Ecart entre + faible et + fort	Ecart par rapport au prix moyen
Lantosque	4,5 €	+32,6%	+16,6 %
Belvedere	4 €	+17%	+ 1,8 %
La Bollene	3,55 €	+4%	- 8 %
Roquebillière	3,5 €	+0,2%	-9,3%
Saint Martin	3,4 €	0%	- 11,9%
Utelle	4,2 €	23,5%	+ 8,9%
Prix moyen	3,86 €		

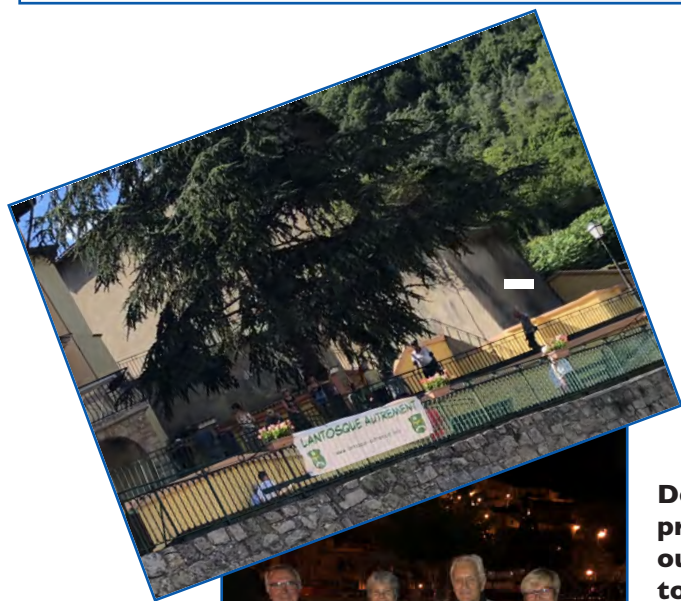
A vous de juger !

DEMOGRAPHIE EN VESUBIE

Le nouveau recensement 2016 continue à montrer une diminution de la population de notre commune alors que la totalité des communes voisines voit leurs populations croître.(source INSEE)

	Nombre habitants Année 2010	Nombre habitants Année 2016	Variation en %
Lantosque	1354	1323	- 2,28 %
Belvedere	661	685	+3,63 %
La Bollene	568	591	+4,04 %
Venanson	150	158	+ 5,3 %
Roquebillière	1738	1871	+ 7,6 %
Saint Martin	1329	1401	+ 5,41%
Utelle	724	854	+ 17,9 %

NOS ACTIVITÉS ESTIVALES



**Concours
de boules
du 15 août**

**Les paires
finalistes**



**Des
promenades
ouvertes à
toutes et
tous.**



Iles de Lerins



en route vers les Oules

LE TELETHON 2019

4250€ récoltés

160 participants

Une journée riche en convivialité, en émotion et en fraternité.

Merci à tous les participants et bien sûr à tous les organisateurs.



une partie des organisateurs

les uto'pistes



la chorale LI RATA



l'école de danse des deux vallées

A LA RECHERCHE DU MIRACLE LANTOSQUOIS

Voici vu du ciel, le haut de notre village montre deux maisons dont le toit est écroulé et une dont le toit s'effrite dangereusement. Elles menacent ruine et risquent de s'effondrer totalement. L'une d'elle perd régulièrement des tuiles au grès des vents ... A quand un arrêté de péril avant un éventuel accident !



A LA RECHERCHE DU RETABLE

La chapelle Sainte Claire a été rénovée. Mais elle attend toujours le retour du double tableau huile sur toile daté du XVI^e siècle qu'elle a longtemps conservé. Ce tableau rappelle la fondation de la confrérie la plus ancienne de la vallée. Ce serait une bonne chose qu'il y retrouve sa place.



BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Nom
Prénom
Adresse
e-mail

J'adhère à l'association LANTOSQUE AUTREMENT: montant adhésion 10 euros

Je soutiens l'action de LANTOSQUE AUTREMENT: don de euros

Faire parvenir votre chèque à **LANTOSQUE AUTREMENT Quartier le Fourcat**
06450 LANTOSQUE

ASSEMBLEE GENERALE DE LANTOSQUE-AUTREMENT LE SAMEDI 16 FEVRIER A 17 h
SALLE DES FÊTES G.GAGLIO A LANTOSQUE